



DATE BUTOIRE RECEPTION NON RENOUVELLEMENT CONTRAT FPT

Par **titchou**, le **06/08/2011** à **15:01**

Bonjour,

pouvez vous me dire la signification de cette formule ?

Au début du mois précédant le terme de l'engagement pour l'agent recruté pour une durée égale ou supérieure à six mois et inférieure à deux ans

contractuel FPT depuis le 15 juin 2010

1er arrêté du 15/06/2010 au 30 juin 2011

2ieme arrêté du 1/07/2011 au 30/09/2011

quelle est la date butoire à laquelle je dois recevoir le courrier de non renouvellement de mon contrat ?

bien a vous.